

Le droit au déréférencement et le droit à l'oubli

Ce que dit la loi

Nous poursuivons souvent l'objectif d'une bonne visibilité sur Internet, mais, parfois, la surveillance de notre e-réputation conduit à la nécessité de demander un retrait d'informations nous concernant, ou solliciter une impossibilité de trouver ces mêmes informations personnelles.

Par un arrêt fondamental du **13 mai 2014**, la **Cour de Justice de l'Union Européenne a initié une obligation pour les moteurs de recherche** de supprimer, sur demande des internautes, les données liées à leur nom dans une liste de résultats affichée à la suite d'une recherche.

Voici un extrait de la décision du 13 mai prise suite à un recours de la justice espagnole auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne :

« Ainsi, lorsque, à la suite d'une recherche effectuée à partir du nom d'une personne, la liste de résultats affiche un lien vers une page Web qui contient des informations sur la personne en question, la personne concernée peut s'adresser directement à l'exploitant (...) de retirer de ses index et de sa mémoire intermédiaire des informations contenant des données à caractère personnel publiées par des tiers (...) pour obtenir (...) la suppression de ce lien de la liste de résultats. »

En pratique

Les moteurs de recherche ont donc dû se conformer à cette décision européenne, dont la mise en œuvre se révèle complexe.

Dans une intervention de décembre 2014 sur BFM Business, Nick Leeder, le directeur de Google France, indiquait que sur 170 000 demandes de déréférencement en Europe en 2014, 50 000 proviennent de français !

Si vous souhaitez vous-même soumettre une **demande de déréférencement de résultat de recherche** relatif à votre nom, vous trouverez les conseils et le formulaire à l'adresse suivante :

https://support.google.com/legal/contact/lr_eudpa?product=webs_earch

Sélectionnez le pays dont la législation s'applique à votre demande *

Sélectionnez une seule réponse ⇅

Informations personnelles

Nom utilisé pour la recherche *

Nom complet associé aux résultats de recherche que vous souhaitez supprimer

Nom complet du demandeur

Votre nom, si vous représentez un tiers (si vous envoyez une demande au nom d'un tiers, vous devez être mandaté légalement pour agir en son nom)

Si vous envoyez cette demande au nom d'un tiers, veuillez indiquer votre relation avec cette personne (par exemple : "parent" ou "avocat").

Adresse e-mail de contact *

(où les e-mails concernant votre demande seront envoyés)

En France, la **CNIL** veille également à la protection des

données personnelles, et en ce sens vous pouvez également saisir la cnil à partir du formulaire en ligne suivant www.cnil.fr/vos-libertes/plainte-en-ligne .

Plainte en ligne



Quel problème rencontrez-vous ?

- Vous n'arrivez pas à supprimer vos données personnelles d'internet

- On vous refuse l'accès à vos informations personnelles ou leur mise à jour

- Vous recevez des courriers publicitaires

- Vous êtes démarché par téléphone

- Vous recevez des fax publicitaires

- Vous recevez des courriers électroniques non sollicités (spam, scam, phishing)

- Vous recevez de la publicité par SMS / MMS

- Autres cas

La première étape reste toutefois d'adresser une **demande à l'éditeur du site** sur lequel apparaissent des informations vous concernant. Tout site, dans cet objectif, doit comporter une page « mentions légales ou juridiques » avec les coordonnées de l'éditeur et les moyens de le joindre. »

Auteur philippe boyadjis